



CARRIERE DE RENNES-SUR-LOUE (25)

- Demande de renouvellement et approfondissement d'une carrière à ciel ouvert pour la production de granulats

Réponses aux demandes de
compléments à la demande
d'examen au Cas-par-Cas



Sciences Environnement

Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon
6, Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. 03.81.53.02.60



Sciences Environnement

Pour le compte de :

CARRIERE DE LA LOUE

La grande plaine sous Chainée
25440 RENNES-SUR-LOUE



Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Paul VANÇON	<i>Ingénieur Chargé d'Etudes – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Rédaction du dossier de Cas-par-Cas

Demande de compléments concernant le dossier « Rennes-sur-Loue (25) – renouvellement, approfondissement et extension de la carrière » déposé sur le portail de l'évaluation environnementale le 29/07/2026 (référence 021615/KK P)

A la rubrique 4.3 du Cerfa, veuillez indiquer si un défrichement est nécessaire car vous indiquez par ailleurs que l'extension concerne un boisement. Est-ce que le projet fait l'objet d'une autorisation de défrichement (en fonction de la superficie du défrichement et/ou superficie du massif concerné par le projet) ?

Effectivement, un dossier de défrichement sera joint à la Demande d'Autorisation Environnementale (superficie supérieure à 0,5 ha appartenant à un massif de plus de 4ha).

Vous indiquez en p.8 du Cerfa que des inventaires ont été réalisés dans les boisements concernés par l'extension. Veuillez fournir les résultats de ces inventaires.

Les résultats des inventaires réalisés sur le site ont été ajoutés en annexe du formulaire, directement à partir du portail de l'évaluation environnementale.

Voici une note rédigée par le responsable de la partie « milieu naturel » :

« La phase de terrain est en cours et les données des inventaires ne sont pas encore toutes analysées. En l'état, sur la zone d'extension (principalement constituée d'une lisière forestière), les enjeux semblent se concentrer sur les chiroptères et l'avifaune :

- *Flore : Inventaires terminés, mais les données ne sont pas analysées (pas de présence d'enjeux très spécifiques de plantes patrimoniales ou protégées).*
- *Sondage pédologique : Inventaires réalisés, mais les données ne sont pas analysées (pas d'enjeux spécifiques « zones humides » sur le site).*
- *Avifaune : Inventaire en cours. On retrouve les espèces communes de passereaux nicheurs en lisière. Un hibou grand-duc niche sur la carrière au sud-est (pas sur la zone d'extension). Deux jeunes ont été vus à l'envol cette année.*
- *Entomofaune : Inventaire en cours. Pas d'enjeux spécifiques sur les odonates ou les rhopalocères sur la zone d'extension. Une sortie orthoptère est prévue en septembre.*
- *Mammifères terrestres : Inventaire en cours. Pas d'enjeux spécifiques détectés sur la zone d'extension.*
- *Chiroptères : Inventaire en cours, seules les données du printemps ont été analysées. En l'état, les enjeux liés à ce taxon se situent sur les boisements sud et sud-ouest. Il reste notamment la sortie automnale à réaliser.*
- *Amphibiens : Inventaires terminés (pas d'enjeux spécifiques détectés pour ce groupe).*
- *Reptiles : Inventaire en cours (en l'état, pas d'enjeux spécifiques détectés pour ce groupe). »*

Vous indiquez en p.9 du Cerfa que les mesures de suivi de retombées de poussières ne présentent aucun dépassement des seuils. Veuillez fournir les résultats de ces suivis. Ces résultats sont également attendus pour les vibrations, les nuisances sonores et l'eau.

L'ensemble de ces suivis ont été ajoutés en annexe du formulaire, directement à partir du portail de l'évaluation environnementale.

Veuillez fournir un plan du projet localisant la zone d'extension (celle-ci n'est pas délimitée dans le plan fourni).

Un plan localisant la zone d'extension de l'emprise d'extraction a été joint en annexe, directement à partir du portail de l'évaluation environnementale

Veuillez joindre l'arrêté préfectoral d'autorisation du site ICPE.

L'arrêté préfectoral d'autorisation de 2017 et l'arrêté préfectoral complémentaire de 2026 ont été ajoutés en annexe du formulaire, directement à partir du portail de l'évaluation environnementale.